

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

**ELABORATION DE LA STRATEGIE DE SORTIE DU PROGRAMME
MALI SANYA**

**unité de gestion :
G-018121-001**

Inhalt

0. Liste des sigles et abréviations.....	2
1. Contexte.....	3
2. Mission du contractant	4
3. Conception	8
4. Concept de ressources humaines	8
5. Consignes de calcul	9
6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs.....	13
7. Consignes relatives au format de l'offre.....	13

0. Liste des sigles et abréviations

Conditions générales	<i>Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH</i>
DNACPN	<i>Direction Nationale de l'Assainissement et de Contrôle de Pollution et des Nuisances</i>
DRACPN	<i>Direction Régionale de l'Assainissement et de Contrôle de Pollution et des Nuisances</i>
JE	<i>Jour(s) d'expert·e</i>
TdR	<i>Termes de référence</i>
MEADD	<i>Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable</i>
PNA	<i>Politique Nationale de l'Assainissement</i>
ODD	<i>Objectif du Développement Durable</i>
OMD	<i>Objectif Mondial du Développement</i>
SIC	<i>Syndicat Intercommunal</i>
SNEDD	<i>Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable</i>

1. Contexte

La Politique Nationale d'Assainissement (PNA) est conçue pour permettre une gestion intégrée des interventions des différents acteurs clés de l'assainissement, l'atteinte des OMD et autres objectifs en matière d'assainissement contenus dans d'autres documents cadres du Mali. L'évaluation de la PNA (2009) a montré que les objectifs du millénaire pour le développement (MDG) en matière d'assainissement n'ont pas été atteints tant en milieu rural qu'urbain. Le Mali connaît encore un taux d'accès à l'assainissement relativement bas. Au niveau national, le taux d'accès à l'assainissement de base est de 45% avec une disparité entre les milieux urbain (56%) et rural (37%).

Il en résulte des problèmes écologiques importants et une mise en danger de la ressource vitale qu'est l'eau, polluée par les déchets, les eaux usées non traitées et les matières fécales provenant des latrines. Des possibilités se présentent grâce à la coopération technique désormais bien établie avec les partenaires maliens sur ce sujet, qui ont accordé une plus grande priorité à ce problème ces dernières années. Dans la stratégie actuelle du gouvernement malien pour le développement économique (Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable, SNEDD 2024-2033), l'amélioration des services de base figure parmi les axes stratégiques. D'ici 2030, 100 % de la population devrait avoir accès à des services d'assainissement de base. Des mesures sectorielles visant à renforcer les capacités d'adaptation et la résilience sont également inscrites dans la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. Enfin, le processus de décentralisation et la planification communale qui y est associée conduisent à la prise en charge des investissements dans le domaine de l'élimination des déchets par les collectivités territoriales. Le secteur privé au Mali offre un potentiel dans le domaine de l'élimination des déchets et de l'économie circulaire.

Le Mali à l'instar de plusieurs pays africains ambitionne d'atteindre à l'horizon 2030, l'ODD 6 : "l'accès universel à l'eau potable et à un assainissement adéquat". L'atteinte de cet objectif nécessite l'accélération du rythme de réalisation des ouvrages d'eau et d'assainissement et la mise en place d'un cadre institutionnel performant à tous les niveaux pour résoudre le problème central qui se décrit comme suit : l'élimination insuffisante et désordonnée des déchets, des eaux usées et excréta pollue l'environnement et entrave le développement des centres semi-urbains et des petites villes en raison de l'absence de services de base. Ceci demande un investissement massif pour la planification, la construction et l'exploitation d'infrastructures d'assainissement en milieu rural et semi-urbain.

Le module se concentre directement sur les changements nécessaires dans le domaine de l'élimination des déchets, des eaux usées et excréta en termes d'amélioration de la base de connaissances, des chaînes de valeur dans le domaine de l'économie circulaire, du marché du travail correspondant et de l'information de la population.

Le module CT appui différents acteurs du secteur à améliorer l'accès durable à l'eau potable et assainissement notamment dans des zones rurales de régions d'intervention prioritaires (Kita, Koulikoro, Dioïla, et Ségou). Cela inclut un appui au niveau des institutions du secteur dans la mise en œuvre des programmes et stratégies nationaux dans tout le pays ainsi que le renforcement des capacités des communes rurales et des opérateurs dans la gestion des services publics d'eau et assainissement de base.

Le programme Mali Sanya de la GIZ s'articule autour de trois (3) champs d'intervention :

- Le renforcement de l'efficacité institutionnel ;

- L'amélioration de la chaîne de valeur
- Le développement des affaires et la formation professionnelle dans le secteur Eau et assainissement ainsi que Le renforcement de

En ce qui concerne le champ d'intervention 2 "amélioration de la chaîne de valeurs", l'accent est mis sur la conception, la réalisation, l'exploitation des infrastructures d'assainissement de déchets solides, d'eaux usées et boues de vidange ainsi que l'approfondissement des connaissances, de la durabilité relatives des installations d'économie circulaire. Pour ce faire, le programme Mali Sanya appuie au total 6 syndicats d'intercommunalité (SIC) à mettre en place la filière de gestion et à disposer d'ouvrages de traitement et de valorisation des déchets solides et liquides gérés de manière écologique et professionnelle.

Dans ce contexte, un enjeu est souvent sous-estimé mais déterminant pour l'atteinte de l'ODD 6 : **la durabilité financière et écologique des ouvrages d'assainissement.**

D'une part, sur le plan financier, les investissements nécessaires pour la planification, la construction et surtout l'exploitation et la maintenance des ouvrages sont considérables. Or, dans de nombreux centres semi-urbains et zones rurales, les mécanismes de financement sont insuffisants ou peu adaptés : faibles capacités de recouvrement des coûts, absence de modèles économiques viables, dépendance aux financements extérieurs, et manque d'implication du secteur privé. Cela entraîne souvent une dégradation rapide des infrastructures, faute d'entretien régulier et de gestion efficace.

D'autre part, sur le plan écologique, les ouvrages d'assainissement existants ou en cours de développement ne garantissent pas toujours une gestion durable des déchets, des eaux usées et des excréments. L'absence de solutions intégrées favorisant la valorisation (réutilisation agricole, production d'énergie, recyclage) limite l'émergence d'une véritable économie circulaire. Par conséquent, les pratiques actuelles de traitement et de valorisation partiels des déchets contribuent à la pollution de l'environnement, à la dégradation des ressources en eau et à des risques sanitaires persistants.

Ainsi, au-delà de l'accélération des réalisations d'infrastructures, il est essentiel de renforcer les connaissances, de structurer des chaînes de valeur viables dans une logique d'économie circulaire, et de développer des modèles de gestion innovants et inclusifs pour garantir la pérennité des ouvrages d'assainissement. À cet effet, **les présents Termes de Référence sont élaborés en vue de conduire une étude portant sur la stratégie de sortie et de durabilité financière et écologique des installations d'assainissement** réalisées dans le cadre du Programme Mali Sanya.

2. Mission du contractant

Les prestations de la présente mission sont déclinées ci-dessous, les modalités de leurs mises en œuvre sont néanmoins susceptibles d'évoluer et/ou faire l'objet d'ajustements au démarrage de la mission. Les éventuels changements seront décidés et formalisés en concertation avec le Directeur du programme Mali Sanya.

Par ailleurs, le Mali fait face à une crise du terrorisme et de conflits armés, il faut également noter des défis tels que la faiblesse des institutions qu'il faudra prendre en considération et concevoir des programmes et interventions flexibles pouvant s'adapter aux évolutions rapides du contexte local.

L'objectif de la mission du contractant est la réalisation d'une stratégie de sortie du programme Mali Sanya qui garantit la pérennité des infrastructures et assure la formalisation du désengagement progressif du programme Mali Sanya et la montée en puissance de l'appropriation par le maître d'ouvrage de l'entité qui les a réalisées. L'accent sera mis sur l'économie circulaire, la gestion des eaux usées, la définition des modalités permettant d'assurer la poursuite de leur opérationnalisation durable dans un schéma de capitalisation des acquis et des partenariats développés au tour du programme.

2.1 Le contractant est responsable de la **fourniture des prestations** suivantes :

- Analyser la fonctionnalité des systèmes d'assainissement réalisé par le programme Mali Sanya, en mettant l'accent sur leurs performances techniques, économiques et environnementales ainsi que les contraintes et les opportunités liées à leur durabilité financière et écologique ;
- Elaborer une stratégie de sortie du programme Mali Sanya intégrant un plan de désengagement, de diminution progressive de l'appui et formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles visant à renforcer les capacités institutionnelles, les connaissances et l'implication des acteurs, afin d'assurer la poursuite de la durabilité financière et écologique des installations d'assainissement ;

2.2 Le contractant doit fournir **les résultats** suivants :

RA 1 : La fonctionnalité des systèmes d'assainissement réalisés dans le cadre du Programme Mali Sanya est analysée sur la base de leurs performances technique, économiques et environnementales assorties de contraintes liées à leur durabilité financière et écologique ;

RA 2 : Les enjeux critiques et les axes d'opportunités pour l'amélioration des chaînes de valeur dans une logique d'économie circulaire, notamment en matière de valorisation des déchets, des eaux usées et des excréta sont identifiés ;

RA 3 : Une stratégie de sortie du programme Mali Sanya intégrant un plan de désengagement, des recommandations stratégiques et opérationnelles visant à renforcer les connaissances, les capacités institutionnelles et l'implication des acteurs pour assurer la poursuite de l'opérationnalisation des installations d'assainissement de manière durable financièrement et écologiquement est élaborée ;

2.3 La mission du contractant se déroulera en deux (2) étapes principales selon la méthodologie d'intervention proposée.

2.3.1 Première Etape : Réaliser un diagnostic opérationnel des systèmes d'assainissement des déchets solides, des eaux usées et excréta réalisés dans le cadre du Programme Mali Sanya : il s'agit d'analyser la fonctionnalité, en mettant l'accent sur leurs performances techniques, économiques et environnementales ainsi que les contraintes liées à leur durabilité financière et écologique et d'identifier les enjeux critiques et les axes d'opportunités pour l'amélioration des chaînes de valeur dans une logique d'économie circulaire.

Cette première étape qui regroupe les deux premiers résultats de l'étude est cruciale et déterminante pour l'élaboration des stratégies. Le contractant doit évaluer en faisant un état

des lieux des infrastructures d'assainissement réalisés dans le cadre du Programme Mali Sanya, leur mode de gestion, leur viabilité économique ; leur adaptation au changement climatique ainsi que leur capacité de protection de l'environnement. Le contractant procédera à l'appréciation de l'ancrage institutionnelle en analysant également les rôles et responsabilités des acteurs dans une logique d'exploitation durable des systèmes d'assainissement.

En réalisant, la revue documentaire, la visite des ouvrages et l'entretien avec les acteurs, l'Analyse des facteurs de réussites, l'analyse des défis urgents (Les défis stratégiques et préconisations, le contractant devra ressortir les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du projet « analyse SWOT », et évaluer les conditions de pérennisation des acquis, en analysant la capacité des acteurs locaux (collectivités, opérateurs, usagers) à assurer de manière autonome la gestion, l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement après le retrait du projet en fin, identifier les enjeux critiques et les axes d'opportunités pour l'amélioration des chaînes de valeur dans une logique d'économie circulaire, notamment en matière de valorisation des déchets, des eaux usées et des excréta.

Les résultats de la première étape à savoir l'analyser la fonctionnalité des systèmes d'assainissement réalisés dans le cadre du Programme Mali Sanya et l'identification des enjeux critiques et des axes d'opportunités pour l'amélioration des chaînes de valeur dans une logique de durabilité sont présentés et validés lors d'un atelier qui regroupera les responsables des institutions concernés et PTF du secteur pour avis. Cette première étape ouvre la voie à la deuxième « Elaboration d'une stratégie de sortie du Programme Mali Sanya »

Les livrables de cette première étape sont :

- Un (1) document faisant l'analyse de la fonctionnalité des systèmes d'assainissement existants au Mali et l'identification des enjeux critiques et des axes d'opportunités pour l'amélioration des chaînes de valeur dans une logique de durabilité ;
- Un rapport de l'atelier de validation de la première étape.

2.3.2 Deuxième Etape : Elaborer une stratégie de sortie du Programme Mali Sanya

Sur la base des résultats de l'étape une, le contractant doit faire valoir toute sa compétence et son expertise pour élaborer une stratégie de sortie du Programme Mali prenant également en compte :

- Les mécanismes financiers durables et adaptés, permettant de garantir la continuité des services (recouvrement des coûts, modèles tarifaires, partenariats public-privé, mobilisation de financements locaux) dans une perspective de sortie progressive ;
- La structuration et consolidation des chaînes de valeur locales dans une logique d'économie circulaire, en favorisant la valorisation des déchets, des eaux usées et des excréta, afin de générer des revenus et soutenir la viabilité économique des systèmes d'assainissement ;
- La proposition d'un dispositif institutionnel et opérationnel de transition, incluant le renforcement des capacités, la clarification des rôles et responsabilités, ainsi que des mécanismes de suivi, pour assurer la durabilité financière et écologique des ouvrages à long terme.

La stratégie de sortie doit être orientée sur les systèmes d'assainissement solide et liquide réalisés dans le cadre du Programme Mali Sanya et à venir des milieux ruraux et urbains dans l'objectif d'asseoir une vision durable au moment de la conception et de l'exploitation.

Le contractant doit tenir compte des bonnes pratiques réussies dans la gestion des systèmes d'assainissement par SIC et leur opérateurs (GIE, exploitants des stations) dans le but d'améliorer le schéma de la stratégie proposée qui sera validé à la suite d'un atelier après la prise en compte des contributions des acteurs.

Cette deuxième étape est centrée sur les SIC partenaires du programme Mali Sanya, en particulier les plus anciens, ainsi que sur leurs installations d'assainissement réalisées dans le cadre du Programme Mali Sanya. Après plusieurs années d'appui, il est désormais nécessaire que les SIC assument pleinement leur rôle de maîtres d'ouvrage et assurent de manière autonome la gestion des infrastructures.

Dans cette perspective, un accompagnement à la sortie du programme est requis. Celui-ci doit être formalisé à travers un plan de désengagement, comprenant des recommandations stratégiques et opérationnelles visant à :

- Renforcer les connaissances techniques et de gestion,
- Consolider les capacités institutionnelles,
- Accroître l'implication et la responsabilisation des acteurs.

L'objectif est de garantir la durabilité financière et environnementale des installations d'assainissement après la clôture du programme.

Il est important de noter que cette stratégie de sortie s'appuie sur les résultats de la première étape. En effet, les analyses de la première étape, notamment l'évaluation des fonctionnalités des systèmes, l'analyse SWOT, l'identification des opportunités, l'étude de la viabilité économique ainsi que la clarification des rôles et responsabilités doivent intégrer les installations d'assainissement mises en place par le programme Mali Sanya au sein des SIC dans l'objectif d'élaborer la stratégie de sortie.

Les acteurs pour cette stratégie de sorties sont les SIC, les services locaux d'assainissement, les ONG et les opérateurs privés (GIE, exploitants...), que le contractant doit les visiter sur le terrain afin de mieux analyser les fonctionnalités.

A la fin de cette étape, un atelier regroupant les acteurs cités ci-dessus procédera à la formulation des contributions et à la validation de la stratégie.

Les livrables de cette troisième étape sont :

- Un (1) document de stratégie de sortie du programme Mali Sanya dans ses anciens SIC ;
- Un rapport de l'atelier de validation de la stratégie de sortie de Mali Sanya.

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable
Analyser la fonctionnalité des systèmes d'assainissement existants au Mali et	3 mois après le début du contrat / Bamako / Chef de mission

définition des enjeux critiques et des axes d'opportunités pour l'amélioration des chaînes de valeur dans une logique de durabilité	
Elaboration de la stratégie de sortie du Programme Mali Sanya	6 mois après le début du contrat / Bamako / Chef de mission

Durée de la mission : du 15 octobre 2026 au 15 mai 2027. Le Contractant fera une restitution des résultats de chaque mission à l'équipe du programme Mali Sanya et à ses partenaires à travers deux (02) ateliers.

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer un expert avec une expérience internationale pour le poste mentionné ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitae correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Expert-e clé 1 : expert en assainissement durable

Tâches de l'expert-e clé 1

1. Responsabilité globale pour les lots de prestations (les 2 étapes) fournies par le contractant (qualité et respect des délais)
2. Coordination et garantie de la communication avec la GIZ, les partenaires et les autres parties prenantes du projet
3. Etablissement régulier de rapports dans les délais requis
4. Gestion des aspects opérationnels de la mission ;
5. Organisation et animation des rencontres, ateliers et consultations tant au niveau national et régional ;
6. Analyse des hypothèses de la faisabilité et de viabilité du mécanisme de financement ;
7. Analyse des préalables réglementaires pour la mise en place du mécanisme ;
8. Etablissement du mode opératoire du mécanisme ;
9. Etablissement d'instruments et standards du dispositif de financement.

Qualifications de l'expert-e clé 1

1. Formation (2.2.1) : Diplôme Master en Assainissement, science de l'environnement ou équivalents
2. Langue (2.2.2) : connaissances de niveau C2 en langue français
3. Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 07 années d'expérience internationale dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement
4. Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : Avoir coordonné une (1) étude de cas pour l'élaboration de stratégie nationale de durabilité des ouvrages d'assainissement
5. Expérience de direction / de management (2.2.5) : 07 années d'expérience de direction dans des projets ou cadre de direction en entreprise
6. Expérience régionale (2.2.6) : 07 années d'expérience dans des projets en Afrique de l'Ouest
7. Expérience de la coopération au développement (2.2.7) : 07 ans d'expérience dans des projets de CD (coopération au développement) international

Compétences relationnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

Le soumissionnaire doit affecter l'expert-e-s en mission de courte durée objet de l'offre aux différentes tâches en fonction de sa qualification et présenter ces informations de façon claire.

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux

par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2025 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »]).

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

8.200Cadre estimatif détaillé

Jours d'honoraires	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours par expert·e	Total	Observations
expert·e clé	1	80	80	30 jours dans le pays d'intervention (Mali) 50 jours dans le pays de résidence

Transport	Quantité	Nombre de jours par expert·e	Total	Observations
Compensation des émissions de CO₂ pour les trajets en avion	4	70,00	280,00	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO ₂ de à raison de 70 euros par vol soit 280 euros au total pour les 4 vols. Un décompte sur présentation de justificatifs est nécessaire.
Budget de frais de voyage et de déplacement ferme	1	11.600,00	11.600,00	Il est prévu un budget pour des voyages à destination des pays suivants : Mali. Il est prévu un budget de frais de voyage et de déplacement ferme d'un montant de 11.600,00 euros permettant un décompte sur présentation de justificatifs. - 2 vols internationaux, c'est-à-dire un premier vol vers le Mali pour la réalisation de la première étape de la mission et un deuxième pour la réalisation de la deuxième étape de la mission - 30 jours de location d'une voiture pour 12 voyages au total vers les sièges des Syndicats Inter collectivité ainsi que les déplacements à l'intérieur de Bamako pour rencontrer les Services Techniques - 30 jours de frais d'indemnités journalières au forfait - 32 jours de frais d'hébergement au forfait - Frais d'acquisition d'1 visa annuel Vous trouverez des précisions sur le budget des frais de voyage et de déplacement dans le document « Bordereau de prix ». Veuillez préciser les différents postes dans la colonne « Explications » du bordereau de prix. Le décompte

				est effectué au maximum jusqu'à épuisement du budget alloué.
Autres coûts	Quantité	Prix	Total	Observations
Rémunération flexible	1	5.000,00	5.000,00	Un budget de 5.000,00 euros est prévu pour la rémunération flexible. Veuillez indiquer ce budget dans le bordereau de prix. Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert l'autorisation écrite préalable de la GIZ.

Ateliers et événements, formations initiales et continues

Le contractant réalise les ateliers / voyages d'étude / formations initiales et continues figurant ci-après :

N°	Titre atelier	Contenu et nombre de participant	Date et lieu de l'atelier
1	Atelier de validation de la première étape « Analyse de la fonctionnalité des systèmes d'assainissement solides et liquides existants au Mali et définition des axes d'opportunités pour l'amélioration des chaînes de valeur dans une logique de durabilité »	- Présentation de l'analyse de la fonctionnalité des systèmes d'assainissement et définition des enjeux critiques et des axes d'opportunités pour l'amélioration des chaînes de valeur dans une logique de durabilité (état des lieux, mode de gestion, viabilité économique, rôles et capacités des acteurs, capacités d'adaptation au changement climatique, l'analyse SWOT, facteur de réussite, défis, etc.) - Accueil des contributions et recommandations - Validations du document d'analyse Le nombre de participants est estimé à entre 25 et 30 personnes	Le 04 novembre 2026
2	Atelier de validation de la deuxième étape « stratégie de sortie du programme Mali Sanya »	- Présentations des mécanismes financiers durables et adaptés - Présentation d'une structuration et consolidation les chaînes de valeur locales dans une logique d'économie circulaire - Présentation d'une proposition de dispositif institutionnel et opérationnel de transition - Présentations de modèles de stratégies réussies - Validation de stratégie nationale de durabilité	01 février 2027

		• Présentation d'approches de renforcement des connaissances techniques et de gestion des acteurs • Présentation d'approches de consolidation des capacités institutionnelles • Présentation d'approches pour accroître l'implication et la responsabilisation des acteurs • Validation de la stratégie de sortie du programme Mali Sanya Le nombre de participants est estimé à entre 25 et 30 personnes	
--	--	---	--

La GIZ est chargée de l'organisation des ateliers (Les invitations, Location de salles, paiement des prises en charge des participants, etc...). Ainsi aucun budget y relatif ne doit être inclus dans l'offre financière !

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ (Programme Mali Sanya) assure les prestations suivantes à cause de la situation sécuritaire du pays :

- Un (1) Poste de travail dans les locaux de la GIZ (programme Mali Sanya)
- Utilisation du propre véhicule du projet pour les déplacements sur place
- Logistique pour les ateliers : perdiems, restauration et frais de déplacement des participants lors des ateliers

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. Les CV peuvent aussi être rédigés en langue française.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.